

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
du vendredi 4 décembre 2015

La séance est ouverte.

M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)

On va commencer. Si vous voulez bien vous installer. J'invite le benjamin de l'Assemblée à procéder à l'appel. Raphaël SCHELLENBERGER ?

Il est procédé à l'appel.

Merci Raphaël. Mes chers collègues.

Notre dernière réunion dans cette salle remonte au vendredi 13 novembre.

Nous étions alors en configuration « commission permanente ». Certains d'entre vous m'avaient confié auparavant, sur un ton un peu humoristique, leur « inquiétude » de se réunir à une date qui, selon la croyance populaire, pourrait « porter malheur ».

Sur le coup, j'avoue que j'en ai souri. Hélas, les faits leur ont donné raison à peine quelques heures plus tard. A l'instar de ce qui s'est passé le 11 septembre 2001 à New York, nous nous souviendrons TOUS de ce que nous avons fait ce 13 novembre 2015.

Pour ma part, je me rappellerai que ce soir-là, je m'étais rendu à un spectacle avec mon épouse. Que nous avons prolongé notre soirée dans un bar colmarien. Que nous nous étions amusés d'y être les plus « vieux ». Que nous partagions l'insouciance du moment de cette jeunesse colmarienne qui appréciait la douceur de cette belle soirée d'automne.

Tout cela avant que les téléphones portables ne s'illuminent autour de nous pour nous apprendre les nouvelles de ces effroyables carnages de Paris.

Après ces moments tragiques il faut bien continuer à travailler, poursuivre la mission qui fait la vocation de notre collectivité, celle de veiller au quotidien des haut-rhinois.

A cet égard, vous le savez, il reste encore beaucoup de défis à relever et beaucoup de chantiers à mener. A commencer par celui des finances départementales, et plus particulièrement celui de l'élaboration du budget 2016 que nous devons boucler avec une économie à réaliser de plus de 30M€ en fonctionnement.

Notre séance d'aujourd'hui n'apportera pas de solutions immédiates à cette équation. Telle n'est d'ailleurs pas sa vocation, puisque nos débats porteront encore sur la meilleure adaptation possible du budget 2015, aux besoins réels de nos partenaires et à ceux de nos propres politiques. Nous devons ces ajustements constants, et donc cette gestion la plus économe, au contribuable haut-rhinois.

A cet égard, le Gouvernement a fait voter mercredi soir, l'octroi d'une aide exceptionnelle de 50 M€ pour dix départements « en situation financière très difficile », sans que nous n'en connaissions pour l'heure, les critères exacts et les modalités d'attribution.

Pour les autres départements, la réponse gouvernementale à la crise des finances restera toujours celle qui consiste à ne plus verser d'aides aux tiers. Une solution que nous devons hélas nous résoudre à adopter, si la situation ne devait pas s'améliorer.

En attendant, sous l'impulsion de nos vice-présidents et sous la conduite de nos présidents de commission, ce sont tous les élus de notre assemblée et tous les services de notre administration qui sont en ordre de marche pour réaliser les économies requises. La séance consacrée en février au débat d'orientations budgétaires, nous en livrera les principales pistes de réflexion et d'action.

Compte tenu du poids financier que représentent nos politiques en faveur de la solidarité, celles-ci doivent forcément contribuer aux efforts qui nous mobilisent autant. Sans pour autant évidemment causer préjudice à ceux de nos concitoyens qui se trouvent objectivement en situation de précarité ou de fragilité.

L'un des points qui sera débattu au cours de cette séance, tend justement à établir ce que nous appelons au sein de cette assemblée, le « juste droit ».

Je veux parler de l'une de nos politiques les plus emblématiques, celle consacrée au « revenu de Solidarité active », pour laquelle nous souhaitons mettre en place un renforcement des contrôles et donc, des moyens de lutte contre la fraude.

Je crois que nous sommes très nombreux à partager la même conception en matière de solidarité : celle d'une politique sociale qui repose à la fois sur des droits et des devoirs. Ce sont là les deux piliers qui garantissent l'équité de notre politique et donc du « juste droit ».

Avec son coût de près de 100M€, le rSa constitue le premier poste budgétaire social du département. Il concerne un nombre de foyers en augmentation de 56% depuis 2010, alors que la compensation de l'Etat n'a pas évolué depuis 2004.

L'établissement d'un « juste droit » à bénéficier de cette allocation, constitue donc un enjeu financièrement, mais aussi socialement majeur. En permettant un contrôle de la bonne orientation des deniers publics en direction des personnes en réelle précarité, il favorisera en effet, la poursuite de la politique d'insertion ambitieuse qui caractérise notre collectivité depuis plusieurs années.

Pas de stigmatisation, ni diabolisation. Il s'agit de la mise en place légitime de mesures de contrôle et de moyens de dissuasion renforcés, en concertation étroite avec nos partenaires, notamment la CAF, Pôle Emploi et l'URSSAF, et par des redéploiements internes qui permettront la constitution d'une véritable « task force » contre la fraude. Enjeu : 1M€d'économie par an.

Je profite aussi de mon intervention pour évoquer ici brièvement deux dossiers importants :

- Ainsi, tout d'abord, nous procéderons cet après-midi à l'assemblée constitutive de l'ADT, comprenez « Alsace Destination Tourisme », et à l'élection de son nouveau président. Permettez-moi à ce stade de saluer l'engagement fort de Max DELMOND dans ce dossier et de l'en remercier.

- Ensuite, autre dossier en phase d'évolution que nous aborderons lors de la commission permanente du 18 décembre : la mise en œuvre de la nouvelle ADIRA, agence économique unique, née de la fusion avec le CAHR dont le président Philippe TRIMAILLE mérite toute notre reconnaissance pour le travail accompli durant ces derniers mois.

Chers collègues, nous devons aux Haut-Rhinois, la gestion la plus économe comme je l'évoquais à l'instant, mais aussi – et cela va de pair - une gestion en bonne intelligence avec nos partenaires.

C'est ce que nous veillons à faire avec nos voisins bas-rhinois qui, sous l'impulsion du Président Frédéric BIERRY, adhèrent pleinement à cette démarche.

Enfin, en conclusion, j'évoquerai l'intervention lors de cette séance, du Docteur Guy FUCHS, médecin-chef adjoint du SDIS et référent médical pour le plan « Alarme citoyen » qui est destiné à développer une culture de la sécurité civile auprès de la population. L'action phare de ce plan consiste à former nos concitoyens à la prise en charge de l'arrêt cardiaque.

J'ai demandé au Docteur FUCHS de rappeler tout à l'heure, dans un rapide exposé, les enjeux de santé publique que revêt la formation de chacun, aux gestes qui peuvent sauver. Ce sont des enjeux essentiels qui feront de 2016, « l'année du massage cardiaque » dans le Haut-Rhin.

Je souhaite qu'à travers cette intervention, nous nous sentions tous concernés par une telle action.

J'espère surtout qu'elle vous incitera, chers collègues, à porter dans vos territoires respectifs, le message qui conduira les communes et intercommunalités à organiser de telles séances de formation à destination de leurs habitants. Bien entendu avec le soutien du SDIS et des corps locaux des sapeurs-pompiers.

Je vais en rester là pour mon propos introductif et laisser la place à nos travaux du jour.

Mais avant cela, je vous propose de nous lever pour observer une minute de silence en hommage aux 130 victimes des attentats du 13 novembre dernier.

Il est procédé à une minute de silence.

Avant d'attaquer les rapports, je laisse donc la parole au Docteur FUCHS, médecin-chef au SDIS, qui va nous présenter la formation massage cardiaque pour une durée d'à peu près dix minutes, docteur ? Nous examinerons ensuite, après cette formation qui nous rendra encore plus utiles pour nos concitoyens, les différents rapports..

Docteur Guy FUCHS, médecin-chef du SDIS 68

M. le Président, Mesdames et Messieurs, la formation aux trois gestes pour une vie, c'est un enjeu majeur de santé publique. Quelques chiffres, rapidement. En France, l'arrêt cardiaque subi, donc lié à un trouble du rythme cardiaque, c'est 50 000 décès par an. C'est 140 décès par jour, un décès toutes les dix minutes, 1 000 décès en activité sportive. Si vous comparez, cela fait deux fois plus que les accidents domestiques et dix fois plus que les accidents de la circulation. Or, nous avons devant nous la possibilité d'inverser considérablement ces chiffres et de passer à un acquis de sept fois plus de vies sauvées grâce à l'intervention du premier témoin.

Dans le Haut-Rhin, l'arrêt cardiaque en 2014, c'est 555 interventions des sapeurs-pompiers du SDIS, soit à domicile, soit sur la voie publique. 417 sont malheureusement décédés à l'arrivée des secours. 110 évacuations vers un service d'urgence, mais sans garantie de récupération, je dirais, notamment sur le plan neurologique. Pourquoi ? Parce qu'il y a souvent une intervention trop tardive.

Déjà, je voudrais souligner, par rapport au dernier congrès de mort subite qui a eu lieu le 14 novembre, qu'il est actuellement déterminé par les études qui ont été faites que l'action du témoin garantit largement la qualité de survie du patient qui est sauvé. Dans 70 % des cas, l'arrêt cardiaque subi survient devant un témoin. Mais, malheureusement, moins de 20 % de personnes savent pratiquer ce massage cardiaque, et une seule victime chez nous sur vingt va actuellement survivre, malheureusement, comme je le disais avant, avec des séquelles neurologiques importantes. Or, dans les pays où plus de 20 % de la population est formée, comme dans les pays

nordiques, c'est une personne sur trois qui arrive à être sauvée, et cette fois-ci sans séquelle. Vous voyez que l'enjeu est vraiment majeur pour un geste qui est particulièrement simple.

Un défi à relever dans notre département. 750 000 habitants. Objectif : former 20 %. Pourquoi ce chiffre de 20 % ? Parce qu'on sait qu'à partir de ce chiffre, on a la chance d'avoir quelqu'un, s'il arrive un événement, qui sache faire un geste. Bien sûr, l'optimisation, c'est d'arriver au plus grand nombre possible. Vous verrez qu'à travers l'objectif des écoles, nous pouvons arriver à ces chiffres. Donc 20 %, la prise en charge de l'arrêt. Il faudrait former au moins 150 000 personnes.

Le premier axe : l'action du SDIS s'est cadrée sur l'action « collégien-citoyen de demain ». L'ensemble des 69 collèges du Haut-Rhin sont ciblés. Des séances d'une heure d'octobre à juin ont lieu depuis 2012. 370 classes de sixième sont formées chaque année, soit plus de 11 000 élèves formés. On voit déjà l'importance de la pérennisation de cette action au sein des écoles.

Le deuxième axe, c'est la formation du grand public. Elle est engagée depuis 2011 par le SDIS à l'échelle des communautés de communes, en collaboration avec les sapeurs-pompiers locaux, mais aussi avec des équipes du SAMU et d'autres associations de secourisme et l'appui d'une cellule spécialement dédiée au sein du SDIS 68 pour ses formations. Voici quelques exemples de formations qui ont déjà été réalisées. 2011, 2012 : Kaisersberg, Guebwiller, Rouffach, Masevaux, Jura alsacien et, en projet, le 19 mars prochain sur Altkirch, et, également, une préparation sur Ribeauvillé. D'autres communautés de communes : c'est le souhait pour s'y engager, d'où l'importance d'avoir l'appui de vous, nos élus.

Donc, un énorme projet d'envergure proposé par le SDIS et accepté par M. le Président déjà, c'est de faire de 2016 l'année du massage cardiaque dans le Haut-Rhin. Cet objectif permet de susciter la formation dans les communautés de communes, justement par votre engagement également. C'est quelque chose de tout à fait extraordinaire, de pouvoir travailler comme cela en commun. L'objectif est de former notre population. On y arrive. On y arrivera. Un moyen, c'est que vous soyez les ambassadeurs dans vos différentes communautés de communes afin que ces actions se multiplient.

Vous voyez, un projet qui a également été souligné lors de ma présentation au congrès de cardiologie. On a présenté ces actions « grand-public », ces actions « collégiens ». Nous avons été très soutenus par nos confrères cardiologues et universitaires qui nous engagent et nous demandent de poursuivre cette action, en espérant bien sûr qu'un jour nous soyons copiés dans les autres départements.

Je vous remercie de votre attention. M. le Président, si quelqu'un a des questions à poser, je suis tout prêt.

M. le Président

Merci docteur. Est-ce que vous avez des questions à poser ? Vincent HAGENBACH.

Vincent HAGENBACH

J'ai juste une question. Il y a eu, il y a quelques années, une campagne demandant aux communes notamment de mettre en place des DAE. Est-ce que cela a amélioré effectivement la situation ? Est-ce que, d'après les statistiques qu'on a depuis, il y a eu une amélioration ou pas ?

Guy FUCHS

Merci pour cette question. Il est actuellement difficile... On n'a pas encore la possibilité de chiffrer exactement l'amélioration, parce qu'il faudrait qu'on arrive à ces chiffres de 20 % pour que, vraiment, on objective un effet important. Pourtant, on a des études, qui ne sont pas dans le Haut-Rhin, mais d'autres études qui le prouvent. Dans le Haut-Rhin, on constate au niveau des services d'urgence que de plus en plus, tout de même, il faut optimiser les choses. Merci d'avoir posé cette question. Nous voyons de plus en plus de gens récupérer grâce à des témoins qui agissent spontanément, ou par l'intermédiaire de nos permanenciers du 15 ou du 18 qui leur indiquent le geste et qui les stimulent à le faire. Nous avons des récupérations de vies, des survies beaucoup plus importantes, disons plus importantes, qu'il y a quelques années. C'est une certitude. Donc, cela nous encourage fortement à continuer dans ce sens. Vraiment, pour tous ceux qui ont participé à la formation, ici, au Conseil départemental, cela a été vraiment un geste très simple à acquiescer.

M. le Président

Bernadette GROFF.

Bernadette GROFF

Effectivement, je voulais abonder dans votre sens, docteur, parce qu'on a eu un cas chez nous, à Brunstatt, il y a quelques mois, où quelqu'un s'est senti mal au Super U, a fait un problème cardiaque. Je pense que vous êtes peut-être au courant de ce qui s'est passé. Une autre personne savait localiser le défibrillateur qui était juste dans une salle polyvalente à côté, elle l'a récupéré et la personne est repartie, j'ai eu l'occasion de la croiser, sans séquelles. C'est très important, merci.

Guy FUCHS

Remarquez qu'elle nous dit bien : « La personne, je l'ai rencontrée, elle se porte très bien. » Vous voyez, tout de suite, on en revient à ces chiffres. Si une action est faite immédiatement, une personne sur trois, on la recevra et on la sauvera en permettant de retrouver une vie normale.

M. le Président

Karine PAGLIARULO.

Karine PAGLIARULO

Merci, M. le Président. Excusez ma voix, mais je voulais quand même intervenir, vous féliciter déjà pour cette initiative. On le sait bien : les témoins les premiers sur les lieux peuvent sauver des vies. Je voudrais profiter de cette occasion. Vous avez rappelé tout à l'heure les événements tragiques qui sont intervenus à Paris. Le problème de nos civils, de notre population qui n'est malheureusement pas suffisamment formée, qui a souvent très peur d'intervenir... Je trouve qu'on a un devoir d'élu, chacun, chacune ici. Je sais que, dans ma commune, j'avais proposé à chaque assistante maternelle agréée, chaque ATSEM, chaque personne bénévole de le faire à un moment donné, en profitant de tous les gestes de premiers secours. [Il s'agit aussi] de téléphoner, car on sait très bien que, quand quelqu'un prend en charge l'appel téléphonique, quand on arrive à organiser

déjà des problématiques qui se trouvent dans l'accidentologie, dans le ménage, dans toutes les problématiques aujourd'hui, la personne qui est présente sur site, c'est celle-ci qui va soit sauver la personne, soit en tout cas permettre qu'elle survive le mieux possible. Je voudrais juste élargir le débat et en profiter pour relancer cela. On en a parlé tout à l'heure avec les personnels du SDIS. C'est essentiel pour la vie de nos administrés. Merci.

M. le Président

Merci Karine. J'ai le même témoignage dans ma commune d'origine à Houssen, où quelqu'un a été sauvé, enfin réanimé grâce au défibrillateur qui était installé à proximité de la salle des fêtes. Je pense qu'il y a de nombreux exemples de ce type-là. On a toujours peur de faire mal. J'ai suivi la formation dans le hall. En fait, il ne faut pas avoir peur d'appuyer sur la cage thoracique. Évidemment, lorsqu'on a plus d'ampleur, ça va mieux. Vous voyez bien : c'est 150 morts par jour.

Guy FUCHS

Le pire est de ne rien faire. Il faut toujours oser. Autrefois, c'était beaucoup plus compliqué, mais les choses, vous l'avez vu, sont beaucoup plus simples. Il faut oser le faire. De toute façon, même si on massait quelqu'un qui a un cœur qui fonctionne, on ne ferait pas de tort. C'est une chose à bien retenir, alors qu'autrefois, ce n'était pas du tout le discours que l'on tenait. Osez, osez, osez un geste très simple. Il faut vraiment que l'ensemble de notre population participe à ces formations. Vous voyez : une heure de temps pour des vies, ce n'est vraiment pas grand-chose.

M. le Président

« Osez Joséphine », c'est ce que va nous dire Pierre.

Pierre VOGT

Merci. Je voudrais simplement demander ce que vous prévoyez par la suite, parce qu'on sait très bien que le massage cardiaque est une chose. J'ai eu dans ma carrière de maître-nageur à une époque des recyclages, etc. Nous avons un recyclage tous les cinq ans. Durant les cinq ans, on avait oublié la moitié. Est-ce que, par la suite, des personnes pourront aller à un endroit pour se remettre en cause et pour toucher du doigt le plus longtemps possible pour savoir si elles sont encore dans le coup ou pas ?

Guy FUCHS

Merci pour cette question. Je vais situer un peu comment se passent les formations, très rapidement. L'objectif maintenant dans les communautés de communes, c'est de former un pourcentage, déjà en tenant compte évidemment du problème budgétaire, un pourcentage de la population. Le restant sera formé dans les différentes communes par les sapeurs-pompiers ou autre organisme, sachant que la communauté de communes va conserver les mannequins. Donc, au fond, on peut réitérer ces formations et réitérer des formations de rappel. L'importance aussi des écoles : j'insiste beaucoup là-dessus. Vous savez très bien que les enfants sont des éponges : une fois qu'ils ont appris, ils n'oublient pas. C'est un peu comme quand ils montent sur un vélo : quand ils savent pédaler, vingt ans après, ils peuvent reprendre, ils savent. Cela, les enfants, c'est quelque chose d'extraordinaire.

Il faut vraiment qu'un jour, au niveau étatique, toutes les écoles fassent une formation obligatoire. Ce serait une réussite à grande échelle.

M. le Président

Annick LUTENBACHER.

Annick LUTENBACHER

Merci Président. On avait hier soir une réunion de notre SIVU, CPI du Chauvelin, avec les sapeurs-pompiers. Ce sujet est arrivé à l'ordre du jour. On posait la question de l'implication, de la possibilité d'implication de nos sapeurs-pompiers locaux dans ce type de formation. C'est là qu'ils nous ont répondu que seuls les formateurs habilités, agréés par vos services, pouvaient le faire. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y aura plus d'ouverture et de possibilité de faire pour nos sapeurs-pompiers locaux ou faut-il uniquement se référer à des formateurs agréés qui auront l'obligation de circuler sur les différents territoires ?

Guy FUCHS

[Début de l'intervention hors micro.] Ce n'est pas du tout quelque chose qui est très difficile à faire. La formation est basée sur une formation visuelle. Les sapeurs-pompiers ont un rôle de qualité dans la formation et du geste. Mais c'est très simple à faire. C'est justement l'objectif que nous avons : former un pool de gens au départ en grande séance, où nous venons en tant que formateurs. Mais après, ce sera pris dans les communes. Là, tous les sapeurs-pompiers peuvent s'engager pour former la population. Le but, c'est encore une fois quelque chose de très simple à réaliser. Vraiment, tout le monde peut s'y mettre et tout le monde va s'y mettre.

M. le Président

Marie-France VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, M. le Président. Juste peut-être une suggestion. Vous nous demandez d'être les ambassadeurs. Je trouve cela très bien. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'ajouter un petit feuillet très simple à nos cartes de vœux qui vont parvenir à de nombreuses associations ? Ce serait un moyen de contacter énormément de monde très rapidement.

M. le Président

Très bonne suggestion.

Guy FUCHS

Merci pour cette suggestion. Ce qu'il y a déjà, lorsque nous engageons une formation dans une communauté de communes, nous avons dans ce kit de formation que nous avons créé tous les

éléments pour prendre les contacts (associations, etc.), de façon à faciliter cette publicité à ce moment-là. Mais on pourrait créer une carte de vœux. À y penser...

M. le Président

Notre collègue pensait à la carte de vœux du Conseil départemental. C'est une bonne suggestion. On peut imaginer un petit document. Docteur, on vous remercie de votre intervention. C'était certainement le point le plus important à l'ordre du jour. Sauver une vie...

Guy FUCHS

C'est du bonheur.

M. le Président

... c'est évidemment pour un homme ce qu'il y a de plus important. Merci de votre intervention. Sachez que mes collègues conseillers départementaux sont à vos côtés, à côté du SDIS qui a une fonction, évidemment, de fer de lance dans ce domaine. Merci.

Guy FUCHS

M. le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Applaudissements.

M. le Président

Avant de passer au premier rapport, Raphaël SCHELLENBERGER a demandé la parole.

Raphaël SCHELLENBERGER

M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, c'est au nom du groupe majoritaire « Unis pour le Haut-Rhin » que je prends la parole à l'occasion de notre dernière séance plénière de l'année. Nous sommes aujourd'hui à l'avant-veille du premier tour des élections régionales dans les grandes régions issues de la loi du 16 janvier dernier. Les sondages sont ce qu'ils sont. Mais ils laissent entrevoir la perspective que la région dans laquelle nous nous trouvons pourrait être gouvernée par un parti national dont l'intérêt pour notre territoire et sa capacité à mener des politiques cohérentes avec nos besoins se doivent d'être largement questionnés.

Plusieurs points appellent donc à des observations de notre part, élus départementaux, et en tant que groupe responsable de la gestion d'une collectivité pour bien comprendre l'enjeu de ce scrutin, pour bien faire comprendre l'enjeu de ce scrutin à nos concitoyens haut-rhinois.

D'abord, la collectivité régionale, c'est quoi ? C'est d'abord une collectivité territoriale comme la nôtre. C'est-à-dire qu'elle exerce librement les compétences que l'État lui a confiées, mais, en aucun cas, elle n'exerce les fonctions régaliennes de l'État nation. La nationalité, la construction

européenne, l'intégrité du territoire national, la sécurité, les programmes scolaires, la formation des enseignants : ni la Région, ni le Département ne sont compétents sur ces thèmes. La Région, c'est la formation professionnelle, les TER, les lycées ou encore le développement économique. Il n'y a pas de quoi avoir un débat de société sur l'immigration, les frontières ou le terrorisme.

Ensuite, la collectivité régionale s'inscrit dans un environnement : celui de ses collectivités partenaires. Avec la loi NOTRe, adoptée le 7 août dernier, l'enjeu pour notre Assemblée départementale est essentiel. *Quid* des discussions à mener sur le transfert des compétences si notre interlocuteur régional n'a pour seul objectif que de faire de la politique nationale ? Alors, c'est nous, l'Assemblée départementale et surtout le contribuable haut-rhinois, qui trinquerons. En effet, parmi les compétences à transférer, nombre d'entre elles sont gérées par notre Département à un coût moins important que celui défini par la loi. Si nous ne pouvons pas négocier cela, alors notre Département, qui a déjà du mal à boucler son budget, n'aura plus qu'une seule solution : la cessation de paiement.

À deux jours du premier tour des élections régionales, il me semblait indispensable de rappeler à nos concitoyens les vraies raisons pour lesquelles il faut aller voter et choisir la liste avec laquelle nous avons déjà préparé l'hypothèse d'un scénario favorable aux haut-rhinois.

Bien sûr, cette réforme territoriale, ce découpage de grandes régions, nous ne l'avons pas voulu. Nous y sommes toujours encore fermement opposés. Alors qu'aurions-nous à attendre des candidats à cette grande région ? Qu'ils ne s'y présentent pas ? Qu'ils se présentent avec un programme dans lequel ils s'engageraient à ne pas gérer ? Nous sommes républicains et appartenons à une pensée politique qui nous contraint à gérer, à faire au mieux dans le cadre que nous fixe la loi, car c'est là l'intérêt du contribuable et du citoyen. Cette grande région, nous continuerons à nous y opposer, et ce dès 2017 lors des seules élections qui peuvent changer le découpage territorial : les élections présidentielles et les élections législatives.

Une dernière chose me paraît enfin essentielle à rappeler. Nous sommes sincèrement convaincus de l'utilité des collectivités territoriales, de leur sens et de tout l'intérêt qu'elles ont pour la démocratie. L'administration d'un territoire à une échelle adaptée est incontournable. C'est le principe de subsidiarité voulu dans la construction européenne. Et c'est simplement le principe qui peut se targuer de toutes les grandes réussites en matière de politique publique ces trente dernières années. Alors, comment peut-on imaginer laisser gérer les collectivités territoriales par le parti le plus jacobin que nous connaissons en France ?

Pour toutes ces raisons, et au cours des rapports que nous allons étudier ce matin, les membres du groupe « Unis pour le Haut-Rhin » interviendront pour démontrer concrètement et dans le quotidien de notre collectivité le danger de perdre notre capacité de dialogue et de négociation avec la Région. En mars, nous avons proposé aux électeurs d'être « Unis pour le Haut-Rhin ». L'efficacité est au rendez-vous. Après-demain, poursuivons sur cette lancée et unissons nos énergies.

Applaudissements.

M. le Président

Merci. Pas d'autre intervention ? Qui est parfaitement de circonstance. Sachez simplement qu'on devra transférer 40 M€ de CVAE du Département du Haut-Rhin vers la grande Région et qu'on estime le montant de nos compétences transférées aux alentours de 32 M€. Il y aura donc un delta de 8 M€ à négocier. En fonction de notre interlocuteur, cela sera plus ou moins facile. À bon entendeur...

Premier rapport. La Commission des Finances. Lara.

Lara MILLION

Merci, M. le Président. Il s'agit d'une décision modificative, on va dire assez technique, parce que c'est surtout des virements de chapitre à chapitre. Juste pour vous dire que, concernant la solidarité, il y a une inscription de 260 000 € en plus concernant la prestation de compensation de handicap et pour 10 000 € (ça, c'est pour 250 000 €), et pour 10 000 € la prise en charge de frais de formation compensés, bien entendu, par une réduction du même montant au sein de la direction de la solidarité. Concernant les routes, une inscription de 120 000 € sur l'entretien et la réparation du réseau départemental sur la viabilité hivernale. Cela, c'est en fonctionnement. Et en investissement, on a 375 000 € concernant l'achèvement de la mise à trois voies sur l'A36 rocade nord de Mulhouse. Donc, clairement, on a des mouvements entre chapitres pour 380 000 € en fonctionnement, et pour 375 000 € en investissement, mais qui sont compensés à l'intérieur des directions, compte tenu de nos difficultés financières.

M. le Président

Voilà. Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2015

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

approuve les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2015 pour le budget principal.

approuve le virement d'autorisations de programme du C213 (assainissement) au profit du C221 pour un montant de 9 120 €

procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe 1 pour le budget principal.

M. le Président

Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Je voudrais faire une intervention par rapport à cette décision modificative qui, comme on vient de l'entendre, concerne essentiellement des points techniques. Toutefois, je souhaiterais rappeler les difficultés que nous rencontrons de façon récurrente avec le RSA depuis de nombreuses années maintenant. En ce qui concerne le budget 2016, il s'agit de 97 M€ qui seront budgétés pour ce poste, en dépenses bien entendu, avec en face 47,8 M€ restant à notre charge, soit quasiment la moitié. Nos efforts conséquents en matière de maîtrise des dépenses sont louables, et, en collaboration avec tous nos services, des économies ont été réalisées afin d'atténuer l'effet-ciseaux

entre la baisse des recettes provenant de l'État et la hausse de certaines dépenses, notamment sociales. Mais le problème reste entier. Le budget 2016 est en préparation. On en a parlé tout à l'heure en réunion de bureau. Je pense que nous devons une nouvelle fois faire l'amer constat que, dans de nombreux domaines, nous nous retrouverons bien seuls, nos partenaires rencontrant les mêmes difficultés financières que nous.

À l'occasion de ces discussions budgétaires, je tiens à dire combien il me paraît important d'avoir des partenaires à tous les échelons avec qui nous pourrions discuter et avec qui nous saurons travailler – et tout particulièrement au niveau de la Région. En effet, le partage des compétences entre la Région et les Départements imposera une étroite collaboration entre les différentes entités. Ainsi, il y aura de nécessaires interactions entre la Région, qui possède la compétence économique, et les Départements, qui ont en charge les prestations sociales. Ainsi, un redécoupage de l'activité aura un effet bénéfique et un effet mécanique à la baisse sur nos dépenses sociales.

Par ailleurs, nous le savons tous : suite au redécoupage territorial, il est important de préserver les intérêts des Alsaciens. Pour cela, il est essentiel que nous puissions travailler avec des hommes et des femmes qui sont ancrés sur notre territoire, des hommes et des femmes compétents, des hommes et des femmes proches des Haut-Rhinois et de leurs préoccupations.

Dans ce contexte, je rappelle que le candidat frontiste ne sera dans notre région que lorsqu'il assiste, dans le cadre d'autres mandats électifs, aux séances du Parlement européen de Strasbourg. Cela explique peut-être pourquoi il ne décline pas un projet de proximité. Je rappelle également que le Front national souhaite sortir de l'euro et fermer les frontières, ce qui serait catastrophique pour notre région frontalière. Ne confondons ni les enjeux, ni les échéances. Parlons des enjeux du territoire et non des sujets purement régaliens. N'en déplaise aux Cassandre, les discours simplistes et les effets d'annonce qui ont cours pendant la campagne ne conviennent pas à nos relations saines entre partenaires de travail. Ainsi, dans l'intérêt des Haut-Rhinois, je vous invite à rassembler nos énergies autour de Philippe RICHERT et de Jean ROTTNER, des hommes avec qui nous saurons travailler de manière constructive pour faire avancer notre territoire. Merci de votre attention.

M. le Président

Merci Pierre, à l'instar de huit autres présidents de Conseils départementaux qui ont lancé un appel à voter RICHERT, huit autres présidents de Conseils départementaux de la provisoire grande Région Est – on va l'appeler comme ça –, qui ont appelé comme toi à voter Philippe RICHERT, dimanche prochain et le dimanche qui suivra. On n'a pas voté a priori sur ce premier rapport. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Il est adopté. On poursuit avec l'exécution par anticipation du budget départemental.

Lara MILLION

Pour 2016, nous voterons le budget au mois de mars 2016, tout simplement parce que, comme vous le savez, compte tenu de nos difficultés financières, il faut que ce budget soit le plus sincère et le plus proche de la réalité. Nous attendons bien entendu les informations de la loi de finances, qui nous parviennent évidemment souvent, en termes de chiffrage, début 2016. Et nous travaillons tous, les élus, les services pour arriver à équilibrer ce budget et pour ne pas être dans la même situation que d'autres Départements qui seront en cessation de paiement dès 2016. Nous avons toujours eu un discours de réalité et de sincérité. Et ça, c'est une délibération qui nous donne quand même la possibilité de pouvoir faire fonctionner bien sûr le Département, du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

M. le Président

Fabienne ORLANDI, pour la présentation du rapport.

Fabienne ORLANDI

EXECUTION PAR ANTICIPATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- autorise le Président à faire application, pour le fonctionnement, des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT pour le budget principal et les budgets annexes de la régie départementale de production d'énergie électrique et de la Cité de l'Enfance,

Pour le Budget Principal :

- autorise le Président, s'agissant des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, votée sur l'exercice 2015 et sur les exercices antérieurs, d'engager, de liquider et de mandater dans les limites figurant en annexe 1 faisant apparaître leur couverture en crédits de paiement 2016,
- autorise le Président, s'agissant des dépenses de fonctionnement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement, votée sur l'exercice 2015 et sur les exercices antérieurs, d'engager, de liquider et de mandater dans les limites figurant en annexe 2 faisant apparaître leur couverture en crédits de paiement 2016,
- autorise le vote, conformément au règlement financier, pour les structures les plus fragiles financièrement, de premières subventions de fonctionnement (hors AE), limitées à 40 % maximum du montant accordé au titre de 2015, ou 40% du montant prévisionnel estimé pour les aides n'ayant pas fait l'objet d'une attribution en n-1, et d'en autoriser le versement en une seule fois à l'issue du vote,
- précise que le montant définitif de la subvention ou de la participation au fonctionnement de la structure pourra être défini après l'adoption du BP 2016. Dans ce cadre, pour les subventions ou participations annuelles supérieures à 30 000 €, les acomptes de ce montant global à verser au cours du premier semestre 2016 ne pourront excéder 50 % du montant total annuel accordé,
- autorise le versement avant l'adoption du Budget d'acomptes pour les contributions obligatoires correspondant à la fraction versée en 2015 pour la même période,
- précise que le versement des dotations aux collèges sera effectué sur la base des montants votés en Conseil départemental du 16 octobre 2015.

Pour le budget de la régie départementale de production d'énergie électrique :

- autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, soit 409 507 €

Pour le Budget de la Cité de l'Enfance :

- autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, soit 84 750 €

M. le Président

Olivier BECHT voulait prendre la parole.

Olivier BECHT

Merci, M. le Président. Je voulais bien sûr remercier Lara MILLION ainsi que les membres de la Commission Finances et nos services pour la préparation de ces documents budgétaires. Évidemment, le fait d'anticiper sur le budget de l'année prochaine nous honore, puisque cela va permettre aux associations notamment et aux structures de fonctionner. J'attire juste l'attention sur le fait que, bien sûr, on ne saura pas encore, on ne sait pas encore aujourd'hui exactement quelle sera notre situation financière l'an prochain, même si on sait qu'elle ne sera malheureusement certainement pas meilleure que cette année, puisque nous encaisserons d'un côté de nouvelles baisses de dotation voulues par le gouvernement et que, de l'autre côté, le RSA – Pierre l'a rappelé à l'instant – va probablement encore augmenter. Moi, j'aimerais bien que le gouvernement, plutôt que de tenter de venir en aide aux Départements qui sont déjà en cessation de paiement – il y en a, vous l'avez dit tout à l'heure, une dizaine cette année, et ils seront probablement trente l'année prochaine et le reste l'année suivante –, plutôt que de regarder comment on peut lever de nouveaux impôts pour financer le nouveau RSA, j'aimerais bien qu'on se penche aussi sur les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage qui, pour l'instant, au niveau national, me semblent largement insuffisantes et me semblent aussi être la clé pour résoudre la situation que l'on vit aujourd'hui. Si demain, nous avons moins de chômeurs, nous aurons moins de RSA à payer et donc nos comptes, mécaniquement, s'amélioreront. J'aimerais bien aussi que ce gouvernement s'occupe de revoir un peu l'inflation normative dans laquelle il enferme les collectivités dans un véritable carcan qui est un carcan à la fois juridique, mais aussi financier. De nombreuses dépenses qui sont faites par nos collectivités, y compris départementales d'ailleurs, sont là parce que nous sommes obligés de mettre un certain nombre d'équipements sur des normes qui, très franchement, pouvaient être allégées.

Enfin, je partage l'inquiétude de Raphaël SCHELLENBERGER et de vous-même, Président, en ce qui concerne la CVAE. Nous aurons l'an prochain des discussions relativement dures avec les transferts de compétences, qui seront visiblement en charge inférieure aux transferts de ressources que nous devons faire. Donc, si nous perdons en plus, parce que nous aurons un interlocuteur au niveau de la présidence du Conseil régional qui ne sera pas ouvert à la négociation, si nous perdons en plus ce différentiel de CVAE, la situation budgétaire que nous serons obligés de subir lorsque nous adopterons le budget au mois de mars prochain sera extrêmement grave. Je pense qu'il faut que chacun et chacune en soit bien conscient, que ce soit dimanche, dimanche prochain ou encore dans les mois à venir. Merci.

M. le Président

Merci Olivier. Marie-France.

Marie-France VALLAT

Merci, M. le Président. Effectivement, simplement pour dire que, bien sûr, je partage l'inquiétude par rapport au RSA. Je crois qu'il ne faut pas oublier également l'aide que le Département apporte dans d'autres instances, en particulier aux personnes âgées, au handicap. Là aussi, ce sont des coûts qui vont être très importants, qu'il faudra bien pouvoir assumer. Donc, je crois que se limiter au RSA n'est peut-être, même si c'est un vrai problème, pas forcément l'unique raison des difficultés que va rencontrer le Département. Donc, simplement pour dire que, bien sûr, si je partage avec vous tous l'opposition très forte par rapport à la tête de liste du Front national – évidemment, je crois qu'il n'y a aucun doute à cela... Je pense qu'on peut difficilement prétendre à représenter l'ensemble de la grande Région et en même temps dire : « Demain, je ferai tout pour que cette grande région n'existe plus ». Je pense qu'effectivement, cette grande Région n'est pas forcément celle que j'aurais souhaitée. En tout cas, elle existe. Je crois que si elle existe et si elle doit continuer à exister, il faut que nous la construisions ensemble, pour le bénéfice de tous. Chacune des parties de cette Région peut avoir des avantages, peut avoir des déficits. Le Haut-Rhin en a. Ce n'est pas nouveau, cette diminution du pouvoir d'achat et l'augmentation du chômage. Elles datent de plusieurs années maintenant. Donc, je pense, effectivement, puisque vous avez appelé à voter pour la liste de Philippe RICHERT, je ne peux pas m'empêcher d'appeler à voter pour celle de Jean-Pierre MASSERET, bien évidemment.

M. le Président

Comment il s'appelle ? Je plaisante, pardon.

Marie-France VALLAT

C'est une plaisanterie qui n'est pas forcément très intéressante, M. le Président.

M. le Président

J'avais mal compris, pardonnez-moi, chère collègue.

Marie-France VALLAT

En tout cas, puisque vous avez appelé à plusieurs reprises à voter pour le Président RICHERT, je pense qu'effectivement, Jean-Pierre MASSERET est également en capacité de mener une liste dans laquelle la recherche partenariale avec tous les Départements de la région puisse se faire de façon tout à fait équitable.

M. le Président

Chère collègue, nous n'en doutons pas. Mais aujourd'hui, c'est malheureusement la réalité : c'est soit RICHERT, soit PHILIPPOT. Il faut choisir parmi ces deux candidats qui seront présents, l'un ou l'autre, dans le siège de Président du Conseil régional.

C'est vrai qu'il n'y a pas que le RSA. Mais l'argent qu'on met pour les personnes âgées, c'est vraiment notre compétence de base. Il n'y a pas vraiment de grande marge de manœuvre là-dessus,

parce qu'il y a le vieillissement de la population, qu'il y a l'augmentation de la situation des dépendances. C'est vrai que cela va être aussi un sujet dans quatre, cinq ans, lorsque la génération du papy-boom va arriver et toquer devant nos EHPAD, cela va également représenter une dépense. Mais c'est une dépense qui, aujourd'hui... On peut difficilement en discuter, alors que, pour le RSA, tout dépendra du taux de chômage. Je rappelle quand même qu'il y a un candidat aux présidentielles qui s'est fixé comme priorité de faire baisser ce taux de chômage. Malheureusement, le mois dernier, la France a dépassé la moyenne européenne du taux de chômage. Si, demain, nous avons un taux de chômage de 5 % en Alsace, on récupère 30 à 40 M€ au niveau du RSA, incontestablement. C'est bien cette politique qui va constituer notre marge de manœuvre pour l'avenir. On ne va pas faire des économies sur le dos des handicapés ni des personnes âgées. C'est mon avis personnel.

Marie-France VALLAT

Ce n'est absolument pas ce que j'ai voulu dire. J'ai simplement dit que c'était une dépense qui était devant nous et qu'il fallait assumer. Effectivement, malgré tout, M. RICHERT a été aux manœuvres quand même depuis un certain temps. Le taux de chômage a augmenté.

M. le Président

Il y a des causes nationales, mais on sait que 54 % des Alsaciens considèrent que le bilan du Président du Conseil régional d'Alsace est positif. Ce n'est pas le cas en Lorraine, et encore moins en Champagne-Ardenne. On peut voir, évidemment, l'impact des politiques nationales sur l'économie, l'impact des politiques locales. Mais, en tout cas c'est bien ressenti par les Alsaciens. Ils considèrent à une large majorité aujourd'hui que le bilan est positif. Malheureusement, il y a un contexte national qui vient interférer avec ces élections régionales. Une vague qui nous attend. D'ailleurs, j'invite même vos amis de votre parti politique à bien réfléchir à ce qu'ils feront au deuxième tour de ces élections. Ils porteront une grande responsabilité... D'abord, ils portent une grande responsabilité sur l'histoire de l'Alsace en voulant la faire disparaître. Vous savez, ce que la loi fait, elle peut le défaire. Ce sera un sujet pour plus tard, en 2017. Je suis d'accord avec vous : il ne faut pas mélanger les choses. Ce n'est pas le sujet actuellement. Parce qu'il ne faut pas perdre de vue non plus que 80 % des Alsaciens sont contre cette grande Région aujourd'hui et que cela va peser aussi sur les urnes dimanche prochain, malheureusement. On essaie d'être pédagogique, en essayant de bien distinguer les deux choses. Mais le Parti socialiste aura une grande responsabilité devant l'histoire dimanche prochain. On ne se reverra pas d'ici là, mais il faudra que chacun voie comment notre région peut évoluer, dans quel cadre politique.

On s'éloigne du sujet. Mais, enfin, c'est une assemblée politique. Je remercie Marie-France de son intervention. Ceci étant dit, qui est contre ce rapport ? Qui est-ce qui s'abstient ? Il est adopté. On poursuit avec les rapports des SEM. Je vous propose d'aller assez vite. Simplement, si vous avez des questions sur les différentes SEM, vous avez le détail dans les rapports. Posez des questions. Tu peux y aller, tu as la parole.

Lara MILLION

De façon très rapide, il s'agit du rapport annuel de fonctionnement des SEM. Compte tenu de la participation que nous leur accordons, vous avez, comme cela, une analyse de nos cinq SEM (ALSABAIL, SEMCLOHR, SEMHA, MDA, Maison d'Alsace à Paris où nous pouvons constater un déficit accru pour l'exercice 2014, et ECOPARC) et ensuite, aussi, une vision sur le Conseil

d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Haut-Rhin, HAA et la SERM qui, aujourd'hui, est CITIVIA.

M. le Président

Est-ce que vous souhaitez qu'on passe les SEM en revue ? Est-ce qu'il y a des questions ? Je relèverai quand même, pour ALSABAIL... On voit toujours les choses qui ne vont pas bien. ALSABAIL est une société de crédit-bail qui appartient en indivision aux deux Départements, enfin qui appartient aux deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. C'était à 50 % chacun. C'est une société de crédit-bail qui dégage quand même un résultat positif net qui approche les 2 M€ On touche des dividendes. Je voulais remercier les administrateurs, Pierre BIHL en particulier pour son engagement. On ne sait pas quel sera le sort réservé à ALSABAIL dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, mais je pense qu'il faut qu'on conserve cet outil. C'est une position personnelle. Puisque, vous le savez, le Département peut toujours agir en appui des structures intercommunales dans le domaine de l'immobilier. ECOPARC : est-ce qu'il y a des choses à dire ? Vous avez les éléments dans le dossier. La Maison d'Alsace à Paris : nous aurons certainement un sujet au cours du début de l'année prochaine. La Maison d'Alsace étant en travaux, elle n'a pas d'activité. Donc on paie de plein pot le fonctionnement de la structure. Il faudra revoir la voilure certainement pour les prochaines années, en tout cas pour 2016, de cette structure. Nous avons la SEMCLOHR qui disparaît puisqu'elle intègre Habitat de Haute-Alsace. Nous avons la SEMHA, qui se rapproche de la SERM et qui va maintenant... Le GIE s'appelle CITIVIA. Le CAUE : nous réfléchissons actuellement aux missions et aux moyens qu'on affecte à cette structure, Habitat Haute-Alsace, que vous connaissez bien, qui est bien géré, qui fonctionne bien. Nous sommes également membres de la SERM, je l'ai dit, qui se rapproche de la SEMHA dans le cadre de la structure appelée CITIVIA. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Sinon, on va passer à la lecture du rapport. Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION : RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DES SEM

➤ Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative au rapport annuel de fonctionnement des SEM, rapport joint en annexe à la présente délibération.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? On passe à la deuxième Commission. Je donne la parole à Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

M. le Président, j'ai bien entendu les problèmes financiers qui occupent notre Département. Comme je suis un bon soldat, je vais apporter de l'argent au Département grâce à ce rapport. Je crois que Lara MILLION me tourne le dos. Elle devrait écouter parce que ça pourrait l'intéresser, le cas échéant.

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de valider et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 8 à la convention du 28 janvier 2000 relative au fonds départemental de garantie du Haut-Rhin signée entre le Département du Haut-Rhin et SOFARIS Régions portant sur la gestion extinctive du fonds départemental de garantie. À ce titre, une somme de 102 068 € est reversée au Département du Haut-Rhin. Il s'agit donc... Pour mémoire, le Département du Haut-Rhin s'était associé à BPI France Régions le 1^{er} janvier 2000, c'est-à-dire il y a quinze ans, onze mois et trois jours, dans le cadre de la constitution d'un fonds de garantie qui avait pour objectif de faciliter le renforcement de la structure financière des TPE et PME qui avaient un effectif inférieur ou égal à 100 %... à 100 personnes, pardon. Ce fonds de garantie avait été doté au départ de 6 millions de francs, c'est-à-dire 914 694,10 € Il était crédité par 90 % des produits nets du placement des disponibilités, de la moitié des commissions et de la quote-part du produit des recouvrements opérés sur les créances à recouvrer. Dans une délibération du Conseil général du 21 juin 2013, il a été décidé d'un commun accord avec BPI France Régions, ex-OSÉO, d'arrêter l'activité du fonds départemental de garantie, compte tenu notamment des évolutions de la Banque publique d'investissement, au service du financement et du développement des entreprises agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et les Régions. Nous avons déjà perçu 531 537 € Il reste encore à percevoir, en signant cet avenant, en autorisant le Président à le signer, un montant de 126 763 € au titre de l'année 2014.

M. le Président

Merci. Yves HEMEDINGER, pour la présentation du rapport.

Yves HEMEDINGER

GESTION EXTINCTIVE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE GARANTIE DU HAUT-RHIN "BPIFRANCE-REGIONS"

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- valide et autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°8 à la convention du 28 janvier 2000 relative au Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin signée entre le Département du Haut-Rhin et SOFARIS Régions (devenu Bpifrance régions) portant sur la gestion extinctive du fonds départemental de garantie,
- prévoit l'inscription d'une autorisation de programme en recettes sur le programme F224 dans le cadre du BP 2016,
- décide d'établir un titre de recettes en investissement à hauteur de 102 068 € pour le reversement par Bpifrance régions du solde disponible sur le fonds départemental de garantie à l'arrêté des comptes du 30 juin 2015.

M. le Président

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Rapport adopté. On poursuit avec la troisième Commission. Alain GRAPPE, pour la question du fauchage.

Alain GRAPPE

M. le Président, un seul rapport sur la troisième Commission, qui est un rapport qui, déjà, ne coûte rien dans le contexte actuel et qui peut rendre service à la DRT, la Direction des routes et des transports, puisque c'est du fauchage qui est fait par des particuliers le long des routes. Je vais tout de suite laisser la parole à Lucien.

Lucien MULLER

Je ne sais pas si je suis un bon soldat, mais j'ai l'impression, à force de présenter la troisième Commission, que je commence à être un soldat sans munition. Et le titre est prémonitoire, quand on parle de fauchage.

DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL CONVENTION TYPE DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DES ROUTES DEPARTEMENTALES HORS AGGLOMERATION

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve le modèle de convention-type visant à fixer les modalités de fauchage des accotements des routes départementales situés hors agglomération, annexé à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer, avec les personnes privées qui en feront la demande et dont la situation est à même de s'inscrire dans les exigences de sécurité requises pour toutes les interventions sur le domaine public routier départemental, les conventions établies selon ce modèle, et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

M. le Président

Merci, soldat MULLER, soldat à mains nues. Alain, tu as demandé la parole ? C'est une erreur. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Il est adopté. On poursuit avec la quatrième Commission, avec Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

M. le Président, chers collègues, le Conseil départemental est autorité de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment les EHPAD et autres structures d'accueil des personnes âgées, les structures d'accueil des personnes en situation de handicap et des structures d'hébergement dans le champ de l'enfance. La délibération qui vous est proposée vise à limiter en 2016 la progression tarifaire à 0,5 %, contre 0,85 ou 1 % en 2015. En outre, elle introduit un mécanisme de convergence tarifaire, les tarifs des structures ayant les coûts de fonctionnement les plus élevés ne progresseront pas en 2016. Ces mesures concernent 34 budgets de structure sur environ 150. Il s'agit, dans un contexte budgétaire contraint, d'une recherche d'équité entre les structures et de préservation du pouvoir d'achat des bénéficiaires de ces établissements et de leur famille.

M. le Président

Karine PAGLIARULO.

Karine PAGLIARULO

OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Fixe pour l'année 2016, un objectif d'évolution pour les dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire du Conseil départemental, pour la part impactant le budget départemental, de + 1,5 %, soit une enveloppe départementale globale de crédits limitatifs de 148 305 702 € selon le détail figurant en annexe n° 1, hors dotations relatives à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

- Considère que la détermination de cette enveloppe départementale de crédits limitatifs pour les trois champs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance, telle que décrite dans l'annexe n°1, repose sur :
 - o l'application d'un taux d'évolution nul aux établissements et services des trois champs qui présentent, au compte administratif 2013, un coût à la place hors mobilier/immobilier supérieur à la moyenne départementale majorée de 10 % de la catégorie concernée,
 - o l'application d'un taux d'évolution nul à la section tarifaire dépendance des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes qui présentent, au compte administratif 2013, une valeur nette du point GIR supérieure à 7,70 € pour les établissements publics et associatifs ; 6,66 € pour les établissements commerciaux,
 - o l'application d'un taux directeur de 0,5 % aux autres établissements et services des trois champs, diminué de l'impact de l'intégration des résultats et des crédits non reconductibles sur l'enveloppe, pour un montant de 306 560 € aboutissant à une reconduction nette globale de 0,2 %,
 - o la prise en compte de mesures nouvelles, à hauteur de 1 906 014 € dont 1 547 225 € au titre de l'incidence financière des créations de places.

M. le Président

Merci Karine. Marie-France VALLAT.

Marie-France VALLAT

Peut-être une remarque par rapport à cette délibération. Que les tarifs soient convergents, cela ne me pose aucun problème. J'aimerais simplement que notre collectivité soit sensible à ce que ces tarifs représentent bien le même service et donc que l'on soit très attentifs à bien étudier ce qu'il y a derrière ce tarif.

M. le Président

On en prend note. Catherine RAPP.

Catherine RAPP

M. le Président, mes chers collègues, la situation nous impose, certes, d'effectuer des économies. Les dépenses sociales et médico-sociales n'échappent pas à cette règle. Toutefois, je me réjouis que les révisions en la matière soient toujours envisagées avec raison et étudiées avec sérieux par nos services. Notre politique sociale s'intègre aussi dans un schéma plus global dans lequel interviennent également des partenaires, parmi lesquels la Région. Dans ce contexte, on ne peut que s'inquiéter des solutions avancées par des candidats qui prétendent tout révolutionner sans pour autant connaître les réalités du terrain. Dans ce contexte, sont multipliées les annonces médiatiques mais irréalistes, comme la suppression du planning familial. Je souhaitais donc rappeler combien il me paraît important de pouvoir conserver des partenaires constructifs, des hommes et des femmes avec qui nous saurons tout mettre en œuvre pour une politique publique au plus proche des attentes des Haut-Rhinois.

M. le Président

Merci Catherine. S'il n'y a plus d'intervention, on passe au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. On poursuit avec Michel HABIG pour la Commission de l'Agriculture.

Michel HABIG

Merci, M. le Président. Un seul rapport simplement pour ajuster un prix de vente d'un ouvrage réalisé par nos services, qui rencontre un certain succès en librairie, *Arbres remarquables du Haut-Rhin*, qui fait l'inventaire des plus beaux sujets qui peuplent notre belle région. Donc, [il s'agit] de passer de 10 € à 9 € ceci pour harmoniser le prix de vente en ligne et en librairie.

M. le Président

C'est donc Annick LUTENBACHER qui va présenter rapidement le rapport.

Annick LUTENBACHER**FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN OUVRAGE PUBLIE PAR LE DEPARTEMENT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- fixe le prix de vente de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin – édition 2011 » à 15 € TTC l'unité (prix public) et 9 € TTC l'unité (prix libraire),
- précise que la recette correspondante sera affectée à la régie de recettes de la Direction des Archives Départementales permettant l'encaissement des produits de la vente,

- abroge la délibération n°CG-2011-3-6-1 du Conseil Général du 23 juin 2011 relative au soutien à l'éducation à l'environnement et à la fixation du prix de vente d'une publication départementale.

M. le Président

On l'a placé aujourd'hui pour vous donner des idées de cadeaux de Noël. En plus, c'est un bouquin... Franchement, les gens se l'arrachent. Une fois qu'on l'a vu... De temps en temps, je l'offre. « Est-ce qu'il en reste en réserve ? » C'est vraiment un superbe ouvrage, qui reprend les arbres de notre département, qui incite les gens à aller les voir. Il y en a à Bergheim ou ailleurs. Il y en a toujours autour de vous. Franchement, c'est un super bouquin. C'est un beau cadeau.

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition pour cette baisse d'un euro ? Pas d'abstention ? On poursuit par un sujet plus difficile, qui sera présenté par Fatima JENN pour la dixième Commission : l'application du juste droit en matière de RSA.

Fatima JENN

Merci, M. le Président. Le Président l'a rappelé. Mais les rappels, c'est toujours intéressant quand le sujet est très intéressant aussi. Je dis tout simplement qu'avant de vous demander de délibérer, permettez-moi un constat. L'augmentation du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active dans le Haut-Rhin depuis 2010 correspond à plus de 56 % de foyers allocataires. 12 515 en 2010 et 19 522 en mars 2015. Cela a des conséquences sur les dépenses départementales qui augmentent de plus de 39 % sur la période, bien sûr, de 2010 à 2015, passant ainsi de 69,7 M€ à 97 M€ alors que la compensation de l'État, comme l'a bien dit M. le Président tout à l'heure, cette allocation est restée quasi-constante avec un montant proche de 50 M€ en 2015. Alors que la situation économique se dégrade et le chômage ne cesse d'augmenter, je rappelle que la première action sociale des Départements consiste à verser le RSA permettant d'assurer le minimum essentiel à ses allocataires. Pour répondre à ce public, le Conseil départemental mène une politique aussi active d'insertion socio-professionnelle. Nous finançons le contrat unique d'insertion, ce qui porte le montant encore à un total en plus de 10,3 M€ en 2015. La délibération proposée évoque à juste titre la complémentarité des différents leviers, le dispositif et son suivi, l'accompagnement, la détection, le contrôle, la sanction.

J'insisterai pour ma part sur le premier volet, à savoir le suivi du dispositif et surtout l'accompagnement des personnes. Le bon usage d'une allocation, quel qu'il soit, est une exigence républicaine, car une aide publique qui irait à quelqu'un qui n'en a pas besoin nuit à toute autre personne qui, elle, en a besoin. La lutte contre la fraude est donc une nécessité, mais elle n'a de sens que si, dans le même temps, on se donne des moyens accrus pour accompagner les bénéficiaires. Dans mon esprit, nous avons pour cela d'abord besoin de mieux connaître les profils des bénéficiaires, car toutes les situations ne sont pas comparables. Certains pourront être accompagnés pour aller vers l'emploi, mais en s'appuyant sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire par exemple, qui sont mieux à même d'accueillir certains publics. Pour d'autres, le retour à l'emploi ne semble pas possible car les difficultés cumulées sont trop importantes et d'autres solutions seront à construire autour d'elles. Il est temps de mener une politique d'insertion innovante, c'est-à-dire qui n'hésite pas à inventer de nouvelles solutions en fonction des profils des personnes et une politique d'insertion dynamique qui sache évoluer. Nous avons besoin pour cela de toutes les énergies rassemblées avec, en premier lieu, les associations et toutes les personnes de bonne volonté. C'est pourquoi nous allons expérimenter sur certains territoires prioritaires des actions concertées d'insertion comme à Bourtzwiller sur Mulhouse 2. Il est temps d'agir, car

l'augmentation continue du nombre d'allocataires nous y oblige. Chaque fois qu'une personne pourra quitter le dispositif par le haut parce qu'il n'en a pas besoin ou n'en a plus besoin, ce sera une victoire pour nous. Nos efforts budgétaires n'auront alors pas été vains et aboutiront finalement à une économie. Vous remarquez bien, mes chers collègues, que cette politique ambitieuse d'insertion ne pourra que pâtir si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires contre les risques de dérive, qui sont les fraudes et l'assistanat. Pour le Conseil départemental, la notion du juste droit, comme l'a évoqué M. le Président, prime.

En conséquence, œuvrer pour le retour à l'emploi des bénéficiaires ne peut être dissocié des contrôles de la bonne utilisation de l'argent public en direction des personnes en précarité réelle. Donc, des démarches exigeantes et complémentaires permettront une gestion renforcée de l'instruction des dossiers dès l'ouverture des droits et durant tout l'accompagnement de l'allocataire : ceci constituera le premier levier d'aides à la personne en détectant toute situation non conforme et en évitant aussi le versement indu d'allocation. Ces mesures seront utilement complétées et soutenues par la multiplication des contrôles. Ils seront réalisés en externe par la Caisse d'allocations familiales notamment, et en interne via la création d'un dispositif comprenant onze emplois pourvus en priorité par la voie interne, avec en sus un logiciel dédié. La fraude ne concerne bien sûr qu'une minorité, bien entendu, de cas, mais il en va de la cohérence et de la pérennité de notre système social d'engager le Département du Haut-Rhin dans cette démarche. L'ensemble des actions pour une meilleure gestion du dispositif hors politique d'insertion est estimé en cours globalisé à un peu plus de 622 000 €, sachant que certains postes seront pourvus par voie de réorganisation interne. En contrepartie, ces mesures permettront à la collectivité d'éviter de verser à tort un montant de RSA estimé à 1 160 000 € par an.

Aussi, il vous est proposé, mes chers collègues, dans le présent rapport, de valider le programme de contrôle et de lutte contre la fraude RSA joint en annexe, étant indiqué que la mise en œuvre de ce programme induira la création d'un dispositif comprenant onze emplois et l'acquisition d'un logiciel dédié.

M. le Président

Merci Fatima. Brigitte KLINKERT.

Brigitte KLINKERT

Merci, M. le Président. Chers collègues, le rapport qui nous est présenté ce matin témoigne avec acuité de la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique économique et sociale à notre territoire. Le chômage est en effet devenu insupportable. L'Alsace et le Haut-Rhin en particulier, qui, pendant très longtemps, figuraient parmi les bons élèves en matière de taux de chômage sont, ces dernières années, malheureusement, entrés dans le rang, alors que nos voisins suisses et allemands continuent, eux, de prospérer et de se développer. Nous souffrons en France de trop de lourdeurs, de trop de freins à la croissance pour pouvoir répondre à d'aussi bons résultats. L'emploi n'est pas au rendez-vous. Le RSA explose. Un chiffre peut résumer la situation : il y avait 1,7 million de bénéficiaires du RSA fin 2009. Il y en a 2,2 millions actuellement. Parallèlement, le montant individuel de l'allocation, outre ses revalorisations annuelles, a fait l'objet d'une majoration exceptionnelle de 10 %. Et cette tendance, mes chers collègues, malheureusement, ne s'arrêtera pas. Ainsi, vous le savez, un réfugié a immédiatement droit au RSA. Nous allons devoir accueillir 30 000 réfugiés supplémentaires en deux ans. Aujourd'hui, nous sommes donc confrontés à des contraintes budgétaires telles qu'il est de notre responsabilité de faire preuve de plus de vigilance

dans l'attribution de cette allocation. La réalité est difficile et l'insertion de nos concitoyens qui éprouvent le plus de mal à retrouver le chemin de l'emploi doit nous mobiliser. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel, à savoir donner à nos jeunes les outils de la réussite afin d'éloigner les jeunes de cette impasse, de cette passivité. Voilà pourquoi nous serons, aux côtés de la Région, des partenaires exigeants, quand bien même nous ne disposerons plus de la compétence économique, afin d'appuyer toutes les initiatives régionales destinées à lutter efficacement contre le chômage et faire ce qui, malheureusement, ne se fait pas au niveau national : libérer les énergies productrices de richesse et de prospérité. Le rôle de la Région sera ainsi crucial, car elle dispose de trois leviers en mesure de soutenir le secteur économique : le développement économique, la formation et l'apprentissage. Ces succès seront donc mécaniquement aussi nos succès.

En conclusion, nous espérons vraiment pouvoir continuer à travailler à l'avenir avec la Région en prenant en compte les identités locales et les potentialités des différents territoires en toute confiance et à partager des objectifs communs. Je vous remercie.

M. le Président

Merci Brigitte. C'est vrai que la Région s'occupe de formation. L'un des éléments clés pour retrouver un travail, c'est d'être bien formé. Là aussi, si on avait réfléchi sérieusement, mais à une échelle d'une région à taille humaine, à accorder la compétence de la formation et de l'aide sociale à la même collectivité, on aurait pu avoir une vision d'ensemble. Là, on la sépare complètement, avec en plus... Malheureusement, au niveau de cette grande Région, cela va devenir une grande bureaucratie. Je vois mal comment on peut gérer finement ce type de compétence. C'est un débat qu'on peut avoir au niveau national. Simplement, sachez quand même que, localement, on va affecter onze emplois à cette cellule. Il s'agit intégralement de redéploiements de postes en interne. C'est-à-dire qu'on a pris des agents qui étaient occupés à d'autres fonctions et qui se sont redéployés vers le RSA. Cela oblige évidemment – mais je les remercie, ces agents... Certains sont obligés de changer littéralement de métier. Mais enfin, aujourd'hui, on le sait très bien, tous, lorsqu'on rentre dans le monde du travail, on ne fera pas le même métier pendant quarante ans. Je rends hommage à nos agents de cette faculté, de cette souplesse pour arriver vers ce nouveau métier qui est aujourd'hui développé dans tous les Départements. J'ai rencontré hier mon collègue du territoire de Belfort. Ils ont un effort encore plus important, une ambition plus forte que nous. Eux, ils parlent de 1 million, alors qu'ils versent 24 M€ de RSA. Leur objectif est de 1 million. On va observer comment ils procèdent. On fera du « benchmarking ». Mais il est clair qu'il y a des marges de manœuvre dans ce domaine, sans vouloir stigmatiser qui que ce soit.

Plus généralement, sur la question du marché du travail, j'étais avec Lucien MULLER et Olivier. Nous étions au Japon il y a à peu près un mois. Ce qui m'a frappé, ce n'est pas le coût du travail qui est aujourd'hui dissuasif pour un investisseur japonais qui veut venir en France. Il nous dit : « Vous savez, que ce soit la France, les Pays-Bas ou un pays de l'Est, le différentiel est relativement faible ». Par contre, la France inquiète au niveau de sa fiscalité et au niveau de la rigidité de son marché du travail. Parce qu'ils viennent investir ici, ils prennent un risque. Ils vont lancer une ligne de production de tel ou tel objet. Cela ne va pas marcher à tous les coups. Si cela échoue, il faut qu'ils puissent facilement se retirer. C'est cette crainte qui, aujourd'hui, constitue le frein le plus important de l'investissement étranger dans notre pays, en Alsace comme ailleurs.

Alain COUCHOT souhaite prendre la parole.

Alain COUCHOT

Merci, M. le Président. Je voudrais, sur ce sujet, signaler la qualité du travail qui a été fait par les services du Département sur ce dossier, qui ont fait un effort d'analyse extrêmement important, qui ont su s'inspirer de pratiques qui étaient déjà appliquées dans d'autres Départements et qui ont retenu des solutions simples, pragmatiques et concrètes, qui vont nous permettre, j'en suis persuadé, d'avoir rapidement des résultats dans le domaine de cette lutte contre la fraude au RSA.

M. le Président

Daniel ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, M. le Président. Très rapidement, je voudrais tout d'abord saluer les services qui ont travaillé et surtout toute la Commission par rapport à ce travail très important qui est fait au niveau du RSA. Je souhaite aussi remercier Brigitte, notre collègue, pour le mot qu'elle nous a dit, qu'elle nous a vraiment détaillé. Je souhaitais rajouter un mot important. Nous avons parlé formation ; mais l'important aussi, c'est la langue. Certes, c'est de la formation. Mais je crois que nous ne pouvons pas, là où nous sommes, oublier cette notion de langue. Il y a du travail à côté de nous, juste de l'autre côté de la frontière. Les déplacements que j'ai faits ces derniers temps avec certains de nos collègues qui étaient là... Nous l'avons bien entendu. Il est important qu'on continue notre action pour la langue. Plus nous la continuons d'une manière rapprochée, meilleure sera notre efficacité. Merci.

M. le Président

Tout à fait Daniel. D'autres remarques, questions ? On passe à l'approbation du rapport.

Karine PAGLIARULO**POLITIQUE DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE : APPLICATION DU JUSTE DROIT**

Il est demandé de valider le programme de contrôle et de lutte contre la fraude rSa (joint en annexe) étant précisé que la mise en œuvre de ce programme induira la création d'un dispositif comprenant 11 emplois et l'acquisition d'un logiciel dédié.

Il est demandé de préciser que ces créations d'emplois sont approuvées par la délibération « ressources humaines » du Conseil départemental du Haut-Rhin du vendredi 4 décembre 2015.

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Il est adopté. On poursuit avec la douzième Commission, avec Pierre BIHL.

Pierre BIHL

La douzième Commission présente trois rapports. Le premier concerne l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental du vendredi 16 octobre dernier. Le deuxième est un rapport classique aussi, qui concerne la délégation donnée au Président du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice. Le dernier rapport concerne les ressources humaines, avec la création de nouveaux postes, comme on vient de l'évoquer, qui concerne essentiellement le nouveau dispositif dédié au contrôle des bénéficiaires du revenu de solidarité active, le RSA, afin de lutter contre les fraudes. Ces emplois seront pourvus autant que possible par la voie du redéploiement de personnels – on vient de l'évoquer. Vous trouverez le détail des postes créés et de ceux qui sont supprimés dans les annexes qui vous ont été adressées. Les crédits correspondant à ces créations d'emplois sont inscrits au budget. Le tableau des emplois de notre collectivité est bien entendu modifié en conséquence. Dans le même rapport, aussi, nous faisons le point, comme chaque année sur l'emploi des travailleurs handicapés. Pour l'année 2014, il s'avère que le pourcentage global des travailleurs qui exercent dans notre collectivité s'élève ou s'établit à 6,40 % pour 2014. Notre collectivité, pour la deuxième année consécutive, dépasse le seuil de 6 %. Elle n'est donc pas soumise à la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique.

Je laisse le soin à Fabienne ORLANDI de nous lire les délibérations.

M. le Président

Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI.**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015.**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 16 octobre 2015, joint en annexe à la présente délibération.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Fabienne ORLANDI**COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE**

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative à la délégation donnée au Président du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er mai 2015 au 1er novembre 2015.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Fabienne ORLANDI.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointe, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence ;
- Prend acte du rapport 2014 relatif aux conditions d'application de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'administration départementale du Haut-Rhin, présenté en annexe II, ci-jointe.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Merci, M. le Président de la Commission, Mme le Rapporteur.

La parole est à Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

M. le Président, je voulais m'exprimer en tant que président du groupe UDI et Indépendants pour m'associer à certaines déclarations qui ont été faites fort judicieusement aujourd'hui. Je ne crois pas que les Alsaciens gagneront à voter pour un Président de Région qui habite en réalité dans les beaux quartiers de Paris, à Saint-Germain-des-Prés. On ne peut pas vouloir défendre les intérêts de l'Alsace et voter pour PHILIPPOT. Ce serait une sorte d'oxymore politique. Je ne crois pas que les Haut-Rhinois gagneront à voter pour une tête de liste du Haut-Rhin qui ne vient pas de notre département du Haut-Rhin. J'espère de tout cœur que les Haut-Rhinois rejeteront massivement ce double parachutage. J'appelle, en tant que président du groupe UDI et Indépendants, à voter pour la liste de Jean ROTTNER sur laquelle, je le rappelle, figurent sept membres de l'UDI. Merci.

M. le Président

Merci Nicolas. Est-ce qu'il y a... Bernadette GROFF.

Bernadette GROFF

Merci, M. le Président. Je voulais féliciter notre Président d'avoir fait ce courrier à l'Association des Maires de France pour qu'ils retirent ce fameux vade-mecum de la laïcité, que je trouve scandaleux. Je ne sais pas si mes collègues maires ont pu le lire. Si on va au bout de leur raisonnement, je dirais, je pense qu'un maire ne pourrait presque plus aller communier lors d'une messe. Donc, je remercie M. le Président pour son courage. Effectivement, je crois que ce serait vraiment céder au terrorisme que de donner suite à ce fameux petit fascicule qui nous a été remis en mairie. Merci beaucoup, M. le Président.

M. le Président

Tout à fait, Bernadette. Je crois que ce vade-mecum, malheureusement, arrive très mal après les événements du 13 novembre. Malheureusement, les circonstances étant ce qu'elles sont, cela donne effectivement le sentiment qu'on recule face à des menaces terroristes. Il ne s'applique pas en droit local. Je vois le Christ en face de nous. Cela a été rappelé. Mais il n'empêche que nous avons des valeurs dans notre pays, auxquelles nous tenons. Raphaël, tu veux préciser...

Raphaël SCHELLENBERGER

Sur le même sujet, merci Bernadette d'avoir souligné ce sujet. Mais je crois qu'à un moment donné, il faut, comme sur d'autres, il ne faut pas qu'on se laisse faire et qu'on réagisse aussi. Dans ma commune, on a installé une crèche participative. On invite chaque citoyen à venir déposer un santon. Reprenons l'initiative !

M. le Président

Tu m'as fait peur ! Je pensais que tu cherchais un âne et puis un bœuf. On a pris la même initiative ici. Vous verrez, cette année... Les nouveaux ne le savaient pas, mais on avait un grand sapin qui allait jusqu'au plafond. Pour des raisons d'économies, on a mis un petit sapin, et aussi pour des histoires de gain de place, parce que vous le savez, on va organiser les vœux dans le hall, donc on a

un petit sapin. Et puis j'ai demandé aux services de faire l'acquisition d'une petite crèche, qui est d'ailleurs assez mignonne. Je les félicite ; ils ont trouvé une belle crèche, que nous avons installée à côté de ce sapin. J'ai un collègue de Vendée qui s'est retrouvé au tribunal administratif, un Président de Conseil départemental, qui s'est retrouvé au tribunal administratif parce qu'il a mis un sapin et il a obtenu gain de cause devant la cour d'appel. La procédure a dû coûter 500 fois plus cher que la valeur de la crèche. Je pense qu'on a d'autres chats à fouetter dans les circonstances actuelles. D'autres questions ? Nous avons 18 minutes d'avance sur le programme. Est-ce qu'il y a des questions dans le public ? Vous savez, on est très transparent. Je vois que la police est là aussi pour nous surveiller. Je vous salue, bien gentiment, il n'y a pas de souci. Ils sont venus à deux. Vous êtes là pour nous protéger ou pour nous écouter ? Les deux, mon général. D'accord. S'il n'y a plus de question, je vous souhaite encore à toutes et à tous – on se reverra encore d'ici là –, en tout cas au public, de bonnes et de belles fêtes de fin d'année. On va poursuivre notre travail d'économies au niveau du budget de fonctionnement. Merci. Déjeuner à 12h30, comme d'habitude, auquel la presse est conviée.

La séance est levée.